

Amendement

Au projet de décret relatif à l'obtention du diplôme d'état par la voie de la VAE.

Séance du Haut Conseil des Professions Paramédicales du 07 octobre 2014

Le SNIA s'élève contre le projet de décret prévoyant l'obtention des diplômes par la voie de la VAE.

L'éventuel alinéa supplémentaire "ce diplôme peut être obtenu par la validation des acquis de l'expérience" est une tournure qui ne peut être acceptée sans remettre en cause le niveau de notre formation.

Cet alinéa revient à dire qu'il suffirait de faire valider une certaine expérience professionnelle par une commission (ou autre jury restant à définir) pour se voir délivrer le diplôme en question.

Or, nous rappelons que l'activité d'anesthésie est protégée par une exclusivité d'exercice inscrite dans la loi.

Il apparaît donc illégal d'acquérir une expérience suffisante en anesthésie sans être habilité à la pratiquer.

La VAE ne peut, à elle-seule, conférer le diplôme d'infirmier-anesthésiste.

Si la VAE devait être envisagée, ce ne pourrait être qu'en permettant à des professionnels de demander à suivre la formation en vue d'obtenir le diplôme et éventuellement d'être exempté du concours d'entrée.

Ce ne sont que quelques rares UE de la formation qui pourraient être obtenues par la validation des acquis de l'expérience et non le diplôme, comme le propose ce projet de décret.

Le SNIA demande, dans ce cas de figure, que la commission examinant les dossiers de VAE soit composée notamment de professionnels des centres de formation d'infirmiers anesthésistes et aussi d'IADE de terrain ainsi que d'un représentant du ministère de l'enseignement supérieur afin de contrôler que les VAE demandées correspondent aux exigences de la nouvelle formation reconnue MASTER.

Le SNIA demande à être concerté sur les éventuelles modalités d'organisation futures.

Nous votons contre ce projet de décret.

Nous pensons que la même réflexion peut s'appliquer à d'autres professions concernées par ce texte.

Nous demandons le retrait de cet alinéa supplémentaire.

Jean-Marc SERRAT
Président du SNIA

